

Rapport de la minorité de la commission chargée d'étudier la prise en compte du postulat de M. Olivier Fantino et consorts : « Vision globale et perspectives en matière de mobilité à Gland ».

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La minorité de la commission composée de :

- Olivier Fantino (postulant)
- David Marandola

La minorité de la commission rappelle que Gland connaît une croissance démographique nettement supérieure à la moyenne nationale. Par ailleurs, l'Arc lémanique est une des régions les plus dynamiques et prospères du pays. Ainsi, le besoin d'adapter certaines infrastructures est fort et nous sommes davantage exposés aux restrictions dans le domaine de l'aménagement du territoire.

Après la première révision de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT), que les cantons peinent à mettre en application actuellement, Berne envisage déjà une seconde révision. D'après le projet mis en consultation cet hiver, la Confédération prévoit de restreindre le développement des infrastructures de transport, aussi bien pour adapter les capacités des infrastructures existantes que pour en construire de nouvelles.

Au vu du très long délai entre la planification et la mise en service d'une infrastructure, il est essentiel d'anticiper à l'avance les besoins futures afin de répondre aux attentes de la population et des entreprises glandoises. Aujourd'hui déjà les infrastructures routières et ferroviaires existantes semblent avoir atteint leurs limites de capacités, et la promotion de la mobilité douce nécessite aussi par des aménagements.

La minorité de la commission rappelle qu'une révision du Plan directeur communal (PDCoM) est prévue d'ici à la fin de l'année ou au début de l'année 2016, en fonction de la validation. La mise en relation des espaces publics et la maîtrise de la mobilité font partie des éléments contenus dans le PDCoM.

En outre, le rapport de la commission chargée d'examiner le préavis 19 relatif au PDCoM du 15 avril 2012 précisait que la dernière mise à jour de celui-ci date de 1998. Il était également écrit que « La LATC dit que les plans directeurs communaux doivent être réexaminés tous les 15 ans au moins ou quand les données de base sont sensiblement modifiées ». Ce même rapport rappelait aussi l'obligation légale de consulter les communes voisines pour les problèmes à résoudre en commun et citait en particulier le thème de la mobilité.

Au vu de ce qui précède, la minorité de la commission estime qu'il est justifié d'effectuer un suivi et une mise à jour des données de base en matière de mobilité, tel que demandé dans ce postulat :

- 1) Une liste des aménagements réalisés au cours des dernières années ;
et
- 2) un aperçu de l'évolution des besoins en matière de mobilité à Gland ;

Ces deux éléments visent à évaluer l'importance de la demande de mobilité et la répartition modale. Ces données sont utiles pour faire des comparaisons et identifier d'autres villes, cantons ou pays comparables. En outre, la mise en relation de l'évolution de la consommation de mobilité avec les aménagements réalisés est essentielle pour évaluer l'impact et/ou l'adéquation de ceux-ci.

3) Une prévision des besoins futurs en matière de mobilité ;

Au vu de longue validité du PDCom, il paraît indispensable de se baser sur des prévisions à 10 et 20 ans au minimum. Ces deux éléments ne devraient pas nécessiter d'étude externe supplémentaire. Quant aux prévisions sur 30 ans, elles nécessitent de prolonger les prévisions de plus courte durée. Elles ne sont pas justifiées par leur fiabilité et leur précision (peu élevées), mais elles sont utiles pour identifier les besoins de la ville à long terme.

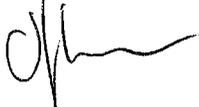
Conclusions :

La minorité de la commission estime que les informations demandées dans ce postulat sont utiles pour répondre aux attentes des habitants et des entreprises de la commune. D'autre part, la minorité ne souhaite pas surcharger l'administration communale. La charge de travail supplémentaire reste modérée et proportionnelle à l'importance du sujet, puisqu'il s'agit en principe d'éléments de base sans lesquels la révision du PDCom ne paraît pas faisable.

La minorité de la commission vous propose d'accepter ce postulat, dont le but est d'obtenir un aperçu général de la situation en matière de mobilité dans la commune. Par exemple, la minorité aimerait connaître les actions entreprises par la Municipalité suite au rapport sur la mobilité douce de 2006. Finalement, le délai de réponse est suffisamment long pour que la Municipalité puisse fournir les éléments de réponse à ce postulat simultanément au nouveau PDCom s'il est présenté dans le délai prévu.

Pour la minorité de la commission :

Olivier Fantino



David Marandola



Gland, le 5 juin 2015